

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DICOM 2 Convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public relative au concert de musique classique du 14 juillet 2020.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020 par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe de la passation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public relative au concert de musique classique du 14 juillet 2020 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la passation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public pour la mise à disposition à titre temporaire d'espaces aménagés pour la tenue d'un concert dans le cadre de la soirée du 14 juillet 2020.

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention d'occupation temporaire du domaine public pour la mise à disposition à titre temporaire d'espaces aménagés pour la tenue d'un concert dans le cadre de la soirée du 14 juillet 2020, jointes en annexe.

Article 3 : Mme la Maire est autorisée à signer ladite convention.

Article 4 : Les recettes correspondant à la convention d'occupation temporaire du domaine public pour la mise à disposition à titre temporaire d'espaces aménagés pour la tenue d'un concert dans le cadre de la soirée du 14 juillet 2020, jointes en annexe, seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, chapitre 70, compte-nature 70-323, fonction P022.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO